



Non réception de la lettre de préavis

Par **titnini**, le **03/06/2008** à **12:26**

Bonjour,

Je suis locataire depuis le 01/04/2007. J'ai envoyé ma lettre de préavis par envoi recommandé le 29/04/08 (date indiquée sur la preuve de dépôt). Mon propriétaire est parti en vacances et n'a donc pu récupérer mon recommandé. Celui-ci m'est donc revenu. J'ai remis en main propre une copie de celle-ci au fils de mon propriétaire, à sa demande afin de transmettre ma volonté de quitter les lieux à son père. Que dois-je faire ? Quelles conséquences sur ma date de départ ?

D'autre part, sur mon bail il est indiqué que j'ai un préavis de trois mois à déposer, j'ai donc dit dans ma lettre de préavis que je voulais quitter les lieux au 31/07/2008. Est-ce que la nouvelle loi qui a ramené la durée des préavis à un mois est rétroactive et donc me concerne aussi ou est-ce qu'elle ne concerne que les nouveaux baux signé ?

Merci d'avance.

Sandrine